

Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Internet : www.innosuisse.ch

Siège : Berne

Forme juridique : établissement de la Confédération

Conseil d'administration : André Kudelski (président),
Trudi Haemmerli (vice-présidente), Edouard Bugnion,
Sergio Pietro Ermotti, Marco Illy, Aude Pugin Toker

Directrice : Annalise Eggmann

Organe de révision externe : CDF, Berne

Appréciation des résultats de 2023 en bref

Depuis 2018, Innosuisse a diversifié et complété son portefeuille d'instruments d'encouragement. L'encouragement thématique de projets dans le cadre de l'initiative Flagship (ci-après : projets phares) ainsi que l'encouragement direct de start-up avant leur entrée sur le marché correspondent à un véritable changement de paradigme dans l'encouragement national de l'innovation par Innosuisse. En parallèle, les moyens d'encouragement sont passés de 175 millions de francs en 2018 à 356 millions de francs en 2023.

En 2023, Innosuisse a contracté des engagements à hauteur de 492 millions de francs pour l'encouragement de l'innovation, un montant d'engagements contractuels jamais atteint jusqu'ici, qui provient toutefois de facteurs extraordinaires (appels à projets phares et Innovation Booster ainsi qu'engagements dans le cadre des mesures transitoires pour Horizon Europe).

Les moyens affectés à l'encouragement de projets d'innovation nationaux et internationaux s'élèvent à un total de 334,5 millions de francs en 2023. Par rapport à 2022, Innosuisse enregistre un recul de la demande dans le domaine de l'encouragement classique de projets au profit des nouveaux instruments (projets d'innovation start-up, projets d'innovation internationaux dans le cadre de coopérations bilatérales).

Le nombre de demandes de coaching pour start-up a en 2023 son plus haut niveau. Il n'y a jamais eu autant de start-up suisses dans un programme de coaching qu'à fin 2023. Le domaine du TST s'est lui aussi très bien développé sur les plans qualitatif et quantitatif.

En 2023, la contribution ordinaire de la Confédération s'est élevée à 328,3 millions de francs. Les charges de fonctionnement se sont montées à 24,8 millions de francs, ce qui équivaut à 7,5 % de la contribution reçue de la Confédération (objectif pour l'ensemble de la période : 8 %). En 2023, le compte de résultat affiche un bénéfice de 12,1 millions de francs.

Du point de vue du Conseil fédéral, Innosuisse a démontré en 2023 qu'elle est sur la bonne voie.

Chiffres clés	2023	2022
---------------	------	------

Finances et personnel

Produits (mio CHF)	395,3	304,3
Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	328¹	290 ¹
Charges au titre de l'encouragement de l'innovation (mio CHF)	356,3	268,3
Charges de fonctionnement (mio CHF)	26,5	23,5
Résultat de l'exercice (mio CHF)	12,1	12,5
Réserves libres au 31.12.2023 (avant affectation du bénéfice ou de la perte de l'année précédente)	15,8	3,4
Report de bénéfices/pertes (mio CHF)	12,2	12,5
Total du bilan (mio CHF)	49,7	43,2
Part de capital propre en %	61,6	44
Degré de couverture technique CP (%)	97,5²	95,5
Degré de couverture économ. CP (%)	89,8²	94
Effectifs (équivalents plein temps)	91,6	80,9

Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de demandes approuvées)	367	374
Taux d'acceptation (%)	45	45
Nombre d'entreprises ayant bénéficié de mesures d'encouragement de portée internationale	103	84
Nombre de start-up ayant participé au programme Start-up coaching	598	496
Nombre de participants aux mesures de sensibilisation et de formation dans le domaine entrepreneurial	5179	5156
Nombre de projets d'innovation approuvés via mentoring	114	122

¹ sans la contribution aux loyers à hauteur de 0,7 million de francs, et sans la contribution au titre des mesures transitoires Horizon Europe, qui équivaut à 65,9 millions de francs en 2023 ou à 13,5 millions de francs en 2022, allouée par le SEFRI.

² Valeurs provisoires

A. Réalisation des objectifs en 2023

1. Priorités stratégiques

Encouragement de projets

L'encouragement de projets d'innovation constitue la principale activité de promotion d'Innosuisse. L'encouragement classique se caractérise comme suit : il s'agit de projets de coopération entre des partenaires de recherche et des partenaires chargés de la mise en valeur ; cet encouragement permet une ouverture à tous les domaines thématiques et le soutien qui est accordé aux entreprises est exclusivement indirect.

80 % des entreprises participantes se déclarent « satisfaites » ou « très satisfaites » de l'encouragement de projet (2022 : 79 %). La part de projets achevés dont l'utilité économique est jugée « élevée » ou très « élevée » a légèrement augmenté (2023 : 41 %, 2022 : 38 %).

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la modification du 17 décembre 2021 (Adaptations concernant l'encouragement de l'innovation) de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1) permet désormais à Innosuisse de verser directement des contributions à des start-up avant leur entrée sur le marché, ainsi qu'à des entreprises qui participent à des projets d'innovation internationaux dans le cadre de coopérations bilatérales. L'encouragement classique de projets est en recul avec 753 demandes en 2023 contre 900 l'année précédente, ce qu'Innosuisse attribue principalement au lancement de nouveaux instruments, en particulier à celui dédié aux projets d'innovation pour start-up.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon. L'utilité de l'encouragement de projets pour les PME doit continuer à être suivie de près, tout comme la demande dans le domaine de l'encouragement classique de projets. Une analyse devra être effectuée par le SEFRI et Innosuisse afin de déterminer si l'encouragement direct de start-up avant leur entrée sur le marché génère une plus-value qui justifie ce glissement de la demande et de l'offre d'encouragement au détriment de l'encouragement classique de projets.

Entrepreneuriat et start-up

Le nombre de demandes de coaching de start-up a atteint en 2023 un niveau jusqu'ici inégalé avec un total de 519 candidatures (contre 411 en 2022). À la fin de l'année 2023, 598 start-up suisses (2022 : 496) participaient au programme Start-up coaching. Le nombre de start-up encouragées par Innosuisse est donc plus élevé que jamais. Les instruments axés sur l'encouragement de l'internationalisation ont également poursuivi leur croissance en 2023. 5179 personnes ont participé en 2023 à une mesure de formation ou de sensibilisation (2022 : 5156).

Avec l'entrée en vigueur de la LERI révisée au 1^{er} janvier 2023 évoquée ci-dessus, Innosuisse dispose des bases lé-

gales lui permettant d'accorder directement un soutien financier à des organisations de l'écosystème des start-up. En 2023 aussi, Innosuisse a renoncé à entreprendre des travaux de conception et s'est concentrée sur la gestion de la demande importante pour les instruments d'encouragement de start-up existants.

Une évolution très dynamique, alimentée par le nouvel instrument d'encouragement pour start-up, caractérise l'encouragement des start-up (cf. objectif 1) sur l'ensemble de la période sous revue.

Du point de vue du Conseil fédéral, Innosuisse est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation de l'objectif stratégique et la dynamique dans le domaine start-up est réjouissante. Le Conseil fédéral soutient la décision d'Innosuisse de renoncer provisoirement à encourager des organisations de l'écosystème des start-up. Il attend que les PME retrouvent leur place centrale dans l'encouragement de l'innovation.

Transfert de savoir et de technologie (TST)

En 2023, la demande des PME pour bénéficier d'un soutien de type mentoring a atteint un niveau jamais atteint jusqu'ici. Au total, quelque 420 PME suisses ont travaillé en collaboration avec des mentors. Sur l'ensemble des projets d'innovation approuvés, environ 30 % ont été développés avec un soutien de type mentoring.

La majorité des mentors actifs auprès d'Innosuisse travaillent également pour des organisations cantonales ou régionales d'encouragement de l'innovation, ce qui facilite l'accès des PME aux différentes offres de soutien nationales et régionales. Innosuisse augmente ainsi la portée de son encouragement en facilitant l'établissement de précieux contacts directs avec de nouveaux cercles de clients potentiels.

Toutes offres confondues, 88 % des participants se déclarent satisfaits à très satisfaits des offres de TST (2022 : 88 %).

Du point de vue du Conseil fédéral, Innosuisse est en très bonne voie pour atteindre l'objectif stratégique dans le domaine du TST.

Programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »

Les demandes de projets soumises dans le cadre du programme d'impulsion ayant pu être déposées jusqu'à fin 2022, les dernières décisions d'encouragement ont été prises par le Conseil de l'innovation début 2023. Au total, Innosuisse soutient 356 projets d'impulsion dans le cadre de ce programme pour un montant de 161,3 millions de francs (coûts de recherche indirects de 21,7 millions de francs exclus). Les projets soutenus dans le cadre de ce programme ont des durées différentes et s'achèveront vers la fin de l'année 2024 ou au début de l'année 2025.

Du point de vue du Conseil fédéral, Innosuisse a envoyé un signal important aux entreprises avec son programme d'impulsion et a mis ce dernier en œuvre avec succès. L'objectif de maintenir le nombre de partenaires chargés de la mise

en valeur dans des projets d'innovation malgré les mesures liées à la pandémie de COVID-19 a pu être atteint.

Encouragement de personnes hautement qualifiées

Innosuisse renonce à la conception et à la mise en œuvre d'une nouvelle ligne d'encouragement de l'innovation pour des personnes hautement qualifiées et se recentre sur les instruments existants. Innosuisse justifie en outre cet abandon par une charge de départ élevée et l'absence de financement assuré à long terme.

Le Conseil fédéral prend acte de la décision d'Innosuisse.

2. Coopérations et participations

Coopération nationale

Innosuisse organise en ce sens depuis plusieurs années, en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), une journée de l'innovation : l'Innoday. L'édition de 2023 a réuni 149 acteurs de l'encouragement public de l'innovation de la Confédération, des cantons et des régions ; vingt cantons y étaient représentés. Innosuisse a en outre défini, au sein du secrétariat, des personnes de contact pour les Systèmes régionaux d'innovation des cantons (RIS). De cette manière, les RIS disposent d'un interlocuteur direct et d'un accès simplifié à Innosuisse pour leurs demandes et leurs échanges avec l'agence.

Une étroite collaboration au niveau national a lieu notamment avec le Fonds national suisse en raison de leur programme d'encouragement commun BRIDGE. Enfin, une collaboration a été entreprise avec la DDC durant l'année sous revue dans le cadre de la définition de la deuxième contribution de la Suisse à certains pays membres de l'UE.

Un besoin accru de coordination avec les offices spécialisés chargés de la recherche de l'administration fédérale s'est fait sentir au niveau de l'encouragement de l'innovation sur des thèmes qui s'inscrivent dans les projets phares.

La concertation et la collaboration avec les acteurs nationaux, régionaux et cantonaux de l'encouragement de l'innovation revêtent une grande importance pour le Conseil fédéral, qui estime que des améliorations sont possibles à ce niveau. En ce qui concerne la question de vérifier si, du point de vue des entreprises, l'accès aux instruments d'encouragement avait été amélioré au sens du principe « No Wrong Door ». Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse qu'elle lui soumette de premiers résultats en la matière en 2024 encore. Il attend en outre d'Innosuisse qu'elle s'assure que les tâches soient réparties et coordonnées de manière judicieuse avec les offices spécialisés chargés de la recherche de l'administration fédérale.

Coopération internationale

Le deuxième appel à projets du Swiss Accelerator a été lancé à l'automne 2023. 373 demandes simplifiées ont été déposées dans le délai imparti. Ont été ciblées dans cet appel les entreprises déjà établies sur le marché, les start-up n'étant pas encore sur le marché bénéficiant du nouvel instrument dédié à l'encouragement de projets d'innovation pour start-up.

La coopération internationale a également connu un développement marqué avec la révision de la LERI évoquée ci-dessus, qui permet à Innosuisse, depuis janvier 2023, de soutenir directement, comme dans EUREKA, des entreprises qui participent à des projets internationaux dans le cadre de coopérations bilatérales.

Par ailleurs, en 2023 également, les jalons de deux importantes présidences internationales ont été posés avec succès. D'une part, Innosuisse présidera en 2024 TAFTIE, l'organisation faîtière des agences nationales d'encouragement de l'innovation en Europe. De l'autre, sa candidature à la présidence d'EUREKA en 2025/2026, à laquelle le Conseil fédéral avait donné son aval, a également été couronnée de succès.

Du point de vue du Conseil fédéral, le degré de réalisation des objectifs est très bon.

3. Objectifs relatifs à l'entreprise

Orientation systématique sur l'efficacité et sur les besoins

En lançant son programme d'impulsion et en le mettant en œuvre, ainsi qu'en exécutant les mesures transitoires pour Horizon Europe, Innosuisse a démontré sa capacité à réagir rapidement à un changement des conditions-cadres. Innosuisse s'efforce de garantir un délai d'exécution rapide jusqu'à la décision relative à une demande d'encouragement. Ainsi, pour les projets d'innovation standard, le délai de traitement après le dépôt de la demande est d'environ six semaines, et d'environ neuf semaines pour les projets d'innovation pour start-up lancés en 2023, en raison d'un processus d'évaluation plus complexe.

Depuis 2021, Innosuisse met en œuvre un suivi systématique de l'impact. Une enquête auprès des partenaires chargés de la mise en valeur impliqués dans des projets d'innovation est réalisée à la fin de l'encouragement, puis trois ans plus tard. En plus des activités de suivi de l'impact, des évaluations complètes et des études d'impact ciblées sont menées pour certains instruments ou programmes d'encouragement (p. ex. étude d'impact des chèques d'innovation durant l'exercice sous revue).

Du point de vue du Conseil fédéral, Innosuisse est en bonne voie pour atteindre son objectif stratégique. Le Conseil fédéral salue en particulier le fait que l'activité d'encouragement se base davantage sur le suivi permanent des impacts et sur des études d'impact. Innosuisse fait preuve d'une grande agilité, qui ne doit toutefois pas se faire au

détriment d'une analyse minutieuse des problèmes et de la définition des objectifs lors de la conception de nouveaux programmes et instruments.

Gestion d'entreprise

Innosuisse dispose des systèmes de gestion exigés par le Conseil fédéral (gestion des risques, gestion de la conformité, gestion de la continuité de l'activité). Des échanges ont lieu au moins une fois par an avec le département sur les thèmes concernés.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs relatifs à l'entreprise sont atteints.

4. Objectifs financiers

En 2023, la contribution ordinaire de la Confédération s'est élevée à 328,3 millions de francs (2022 : 289,8 mio). En plus de ce financement ordinaire, Innosuisse disposait d'un montant de 65,9 millions de francs alloués par le SEFRI au titre des mesures transitoires destinées à compenser la non-association à Horizon Europe (2022 : 13,5 mio). Sur ce montant, 55,7 millions de francs ont été affectés au substitut de l'EIC Accelerator. Par ailleurs, d'autres programmes d'encouragement d'Innosuisse ont pu être renforcés afin de limiter les effets négatifs de la non-association (programmes internationaux, projets phares, programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse »).

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 26,5 millions de francs durant l'exercice sous revue (2022 : 23,5 mio). Sans les surcoûts générés par le substitut de l'EIC Accelerator, elles s'élèvent encore à 24,8 millions de francs (2022 : 20,8 mio), soit à 7,5 % de la contribution fédérale ; la valeur cible de 8 % au maximum sur l'ensemble de la période devrait pouvoir être respectée selon les prévisions actuelles.

Le compte de résultat 2023 affiche un bénéfice de 12,1 millions de francs (2022 : 12,5 mio). Après affectation du bénéfice reporté, les réserves se montent à 30,6 millions de francs (dont réserves libres : 28,1 mio ; 2022 : 15,8 mio). Sur l'ensemble de la période de 2021 à 2024, Innosuisse s'attend à ce que le résultat soit à l'équilibre et à ce que les charges de fonctionnement s'élèvent à 92,7 millions de francs.

Le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse est en bonne voie pour ce qui est des objectifs financiers. Innosuisse devra cependant surveiller de près les charges de fonctionnement, d'autant plus que le nombre d'EPT a pratiquement doublé depuis 2018 avec l'extension et la diversification des instruments d'encouragement (de 47,3 EPT à 91,6 EPT) et qu'il se peut aussi que la contribution financière de la Confédération soit abaissée, comme en 2024.

5. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance

À la fin de l'année 2023, le secrétariat d'Innosuisse comptait 108 personnes ou 91,6 équivalents plein temps (2022 : 96 personnes et 80,9 EPT, sans compter les stagiaires ni les apprentis).

En 2023, la part des hommes a reculé à 32,4 % (2022 : 37,5 %). Au niveau des cadres, la part des femmes s'élève à 51,1 % contre 48,9 % pour les hommes. Il y a une parité entre hommes et femmes au niveau de la direction. Au conseil d'administration, la part des femmes s'élève à 43 %. Les objectifs de la Confédération concernant la part des femmes au sein du secrétariat d'Innosuisse sont ainsi atteints. La proportion d'employés de langue maternelle française est encore inférieure à la valeur cible et atteint 17 % en 2023, celle d'employés de langue maternelle italienne est de 8 %, ce qui est conforme à l'objectif. Innosuisse n'emploie toujours pas de personnes en situation de handicap. Cependant, les offres d'emploi sont publiées sur une plateforme qui s'adresse spécifiquement aux personnes handicapées. À la fin du mois de juillet 2023, une première personne en formation a terminé son apprentissage chez Innosuisse. Une autre personne effectuant un apprentissage était en deuxième année à la fin de 2023 et une nouvelle personne en formation a pu être engagée à compter du 1^{er} août 2024. Innosuisse propose par ailleurs deux postes de stagiaires issus des hautes écoles.

Le Conseil fédéral estime que le degré de réalisation des objectifs est bon.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a vérifié les comptes annuels 2023 d'Innosuisse et recommande de les approuver dans son rapport du 23 février 2024.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral d'approuver le rapport de gestion (comprenant les comptes annuels et le rapport annuel) et demande que le bénéfice de 12,2 millions de francs résultant du bilan soit affecté aux réserves libres. Il soumet également sa demande de décharge.

D. Décisions du Conseil fédéral

Lors de sa séance du 24 avril 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du conseil d'administration d'Innosuisse sur la réalisation en 2023 des objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral, a approuvé le rapport de gestion d'Innosuisse après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision d'Innosuisse (CDF) et a donné décharge aux membres du conseil d'administration d'Innosuisse pour l'exercice 2023. Il a par ailleurs décidé d'affecter aux réserves libres le bénéfice de 12,2 millions de francs résultant du bilan au 31 décembre 2023.